



**Pacte international
relatif aux droits civils
et politiques**

Distr.
GENERALE

CCPR/C/SR.1356/Add.1
10 août 1994

Original : FRANCAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante et unième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIEME PARTIE* (PUBLIQUE)
DE LA 1356ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 juillet 1994, à 15 heures

Président : M. ANDO

SOMMAIRE

Rapport annuel présenté par le Comité à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, conformément à l'article 45 du Pacte et à l'article 6 du Protocole facultatif

* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote CCPR/C/SR.1356.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.

La partie publique de la séance commence à 16 h 25.

RAPPORT ANNUEL PRESENTE PAR LE COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE, PAR L'INTERMEDIAIRE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 45 DU PACTE ET A L'ARTICLE 6 DU PROTOCOLE FACULTATIF (point 6 de l'ordre du jour)

1. Le PRESIDENT invite le Comité à examiner le projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale, qui comporte plusieurs documents (CCPR/C/51/CRP.1 et Additifs et CRP.2 et Additifs) correspondant aux différents chapitres. Il rappelle qu'étant donné que les travaux du Comité n'ont pas fait l'objet de comptes rendus analytiques pendant la quarante-neuvième session, le Comité a décidé que seules les observations qu'il a adoptées à l'issue de l'examen des rapports des Etats parties, et non ses délibérations, seraient reproduites dans le rapport annuel. Il invite le Comité à examiner le projet de rapport en procédant chapitre par chapitre.
2. Le PRESIDENT déclare qu'il sera pris note de cette remarque et invite les membres du Comité à examiner le chapitre I, intitulé "Organisation des travaux et questions diverses" (CCPR/C/51/CRP.1), qui va être présenté par M. Aguilar Urbina, rapporteur.
3. Mme HIGGINS demande que le chapitre IV soit placé après le chapitre XII, en suivant l'ordre d'importance des points traités.

Chapitre I (CCPR/C/51/CRP.1)

4. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) appelle l'attention du Comité sur le paragraphe 26; ce passage laissé en blanc sera remplacé par le texte de deux paragraphes, numérotés 26 et 27, qui a été distribué en anglais seulement aux membres du Comité.
5. M. TISTOUNET (Secrétaire du Comité) déclare que les membres du Comité ont à leur disposition, outre le texte du paragraphe 26 et celui du nouveau paragraphe 27 à insérer dans le document CCPR/C/51/CRP.1, un document sans cote que le secrétariat a reçu de la Mission permanente du Mexique sous couvert d'une note verbale du 18 juillet 1994, et qui comporte deux parties. La première partie renferme les réponses écrites de la délégation mexicaine à des questions qui avaient été posées par MM. Wennergren et Herndl lorsque le Comité avait examiné le rapport du Mexique au mois de mars 1994 et qui, selon la délégation, n'avaient pas reçu de réponse appropriée. La deuxième partie du document comporte des commentaires communiqués par la Mission permanente du Mexique sur un certain nombre de points évoqués dans les observations du Comité consacrées au rapport de cet Etat partie. Le document n'existe pour l'instant qu'en espagnol.
6. Le Comité peut décider de faire reproduire les deux parties de ce document sous deux formes. Premièrement, les réponses écrites aux questions qui constituent un complément d'information, pourraient être publiées comme additif au troisième rapport périodique du Mexique. Deuxièmement, les commentaires de la délégation mexicaine sur les observations du Comité pourraient être publiés dans un document distinct dans la série des documents du Comité, comme cela a déjà été fait pour les commentaires du Sénégal.

7. M. MAVROMMATIS demande que ce document soit d'abord traduit, après quoi le Comité décidera de la forme sous laquelle il conviendra de le reproduire.

8. Le PRESIDENT déclare que le Comité prendra sa décision sur ce document lorsqu'il aura été traduit dans toutes les langues de travail.

9. Il en est ainsi décidé.

10. Le PRESIDENT invite le Comité à examiner et adopter le chapitre I du projet de rapport (CCPR/C/51/CRP.1).

Paragraphe 1

11. M. POCAR signale qu'il convient d'ajouter dans la première phrase, après "y avaient adhéré" (troisième ligne) la formule "ou avaient fait une déclaration de succession".

12. Le paragraphe 1, ainsi modifié, est adopté.

Paragraphe 2, 3 et 4

13. Les paragraphes 2, 3 et 4 sont adoptés.

Paragraphe 5

14. Le paragraphe 5 est adopté.

Paragraphe 6, 7 et 8

15. Mme EVATT signale qu'il convient d'ajouter le nom de M. Herndl dans la dernière phrase du paragraphe 8.

16. Les paragraphes 6, 7 et 8, avec cette modification, sont adoptés.

Paragraphe 9

17. Le paragraphe 9 est adopté.

Paragraphe 10, 11 et 12

18. Les paragraphes 10, 11 et 12 sont adoptés.

Paragraphe 13, 14, 15, 16 et 17

19. Mme CHANET fait observer que le paragraphe 14 et le paragraphe 17 sont l'un et l'autre annoncés par le même titre, qui se répète, à savoir "Comptes rendus analytiques de la quarante-neuvième session". Elle préférerait pour sa part qu'ils soient regroupés. De plus, la dernière phrase du paragraphe 17, où il est dit que le Comité a accepté qu'à titre exceptionnel les comptes rendus analytiques des travaux de la quarante-neuvième session soient établis en anglais seulement ne lui paraît pas conforme à la vérité. A son avis,

il faudrait refondre les deux paragraphes concernant les comptes rendus en un seul, dans lequel il serait bien précisé qu'il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle que le Comité regrette.

20. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) explique que les deux paragraphes ont été séparés, l'un figurant sous la rubrique de la quarante-neuvième session, et l'autre sous celle de la cinquantième session, parce que c'est à la cinquantième session que le Comité a été informé de la mesure consistant à établir les comptes rendus analytiques de sa quarante-neuvième session en anglais seulement et à partir d'enregistrements.

21. M. PRADO VALLEJO demande que la troisième phrase du paragraphe 14 soit supprimée car il n'a pas souvenir que le Comité se soit prononcé formellement dans le sens indiqué.

22. M. POCAR appuie M. Prado Vallejo.

23. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) déclare que la phrase sera supprimée.

24. Mme HIGGINS tient à ce qu'il soit bien clair que le Comité n'a pas "accepté" que les comptes rendus analytiques de sa quarante-neuvième session soient établis en anglais seulement, mais que la mesure lui a été imposée. Il conviendrait donc de modifier la phrase correspondante en disant simplement que le Comité a été informé du fait que les comptes rendus analytiques seraient établis en anglais seulement.

25. M. MAVROMMATIS propose de regrouper les paragraphes 14 et 17.

26. M. PRADO VALLEJO propose de remplacer, dans le paragraphe 15 de la version espagnole, l'expression "entre otras cosas" par "entre otras competencias".

27. Le PRESIDENT, répondant à une question de M. Lallah, confirme que la dernière phrase du paragraphe 17 doit être libellée comme suit : "Le Comité a été informé de ce que, pour des raisons de coût, les comptes rendus seraient, à titre exceptionnel, établis en anglais seulement".

28. Les paragraphes 13 à 25 sont adoptés compte tenu des diverses modifications proposées.

Paragraphe 26

29. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) présente un document sans cote dans lequel figurent notamment le paragraphe 26 du chapitre I et une nouvelle section, intitulée "G. Ressources en personnel". L'adjonction de cette nouvelle section, qui comporte un nouveau paragraphe 27, modifierait l'ordre des sections et la numérotation des paragraphes.

30. M. LALLAH demande si le rapporteur se souvient que le Comité avait exprimé sa ferme volonté de publier le troisième volume des cas examinés conformément aux dispositions du Protocole additionnel.

31. Mme HIGGINS souhaite que le secrétariat vérifie ce point et en fasse mention, le cas échéant, dans le rapport annuel.

32. Le paragraphe 26 est adopté, ainsi que le nouveau paragraphe 27, compte tenu de la proposition de Mme Higgins.

Paragraphe 28 et 29 (anciennement 27 et 28)

33. M. POCAR s'interroge sur la "satisfaction" du Comité en ce qui concerne l'intérêt que les organes d'information ont porté à ses activités. Il propose de modifier la deuxième phrase du nouveau paragraphe 28 (ancien 27) pour marquer une distinction entre l'intérêt porté aux activités du Comité par les organes d'information, d'une part, et par les organisations non gouvernementales, d'autre part.

34. Il propose en outre d'ajouter au nouveau paragraphe 29 (ancien 28) la phrase suivante : "Compte tenu des ressources disponibles, le Comité rappelle qu'il souhaite que la mise à jour de l'Annuaire soit accélérée".

35. M. AGUILAR URBINA précise, au sujet du nouveau paragraphe 28 (ancien 27), qu'il y aurait beaucoup à dire à propos de l'attitude des organes d'information, notamment en ce qui concerne la séance publique portant sur l'affaire de l'exécution de M. Ashby. En effet, bien que les personnes chargées à l'ONU d'informer la presse aient fait leur travail comme il se devait, aucun journaliste n'a assisté à la séance. M. Aguilar Urbina propose donc de remplacer la deuxième phrase du nouveau paragraphe 28 par le texte suivant : "Le Comité a noté avec satisfaction le grand intérêt que les organisations non gouvernementales portaient à ses activités, mais il est préoccupé par le manque de soutien dont les organes d'information ont fait preuve à l'égard de ses travaux".

36. Les nouveaux paragraphes 28 et 29 (anciennement 27 et 28) sont adoptés, compte tenu des propositions de MM. Pocar et Aguilar Urbina.

Paragraphe 30 (ancien paragraphe 29)

37. Le nouveau paragraphe 30 est adopté.

38. L'ensemble du chapitre I, sous sa forme modifiée, est adopté.

Chapitre II (CCPR/C/51/CRP.1/Add.1)

39. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) présente le chapitre II (Mesures prises par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session).

40. L'ensemble du chapitre II est adopté.

Chapitre III (CCPR/C/51/CRP.1/Add.2)

41. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) présente le chapitre III qui porte sur la manière dont les méthodes de travail du Comité ont changé au cours de ces dernières années.

Paragraphe 1 et 2

42. Les paragraphes 1 et 2 sont adoptés.

Paragraphe 3 à 5

43. M. POCAR propose d'ajouter "deuxièmes" avant "rapports périodiques" à la deuxième ligne du paragraphe 3 et de supprimer la fin de la deuxième phrase de ce même paragraphe ("après approbation du Comité"). Il propose également de remplacer "points" par "chapitres" dans l'avant-dernière phrase du paragraphe.

44. En ce qui concerne le paragraphe 5, il propose de supprimer la fin de la phrase après les mots "concises et plus précises".

45. Les paragraphes 3 à 5, ainsi modifiés conformément à la proposition de M. Pocar, sont adoptés.

Paragraphe 6 à 9

46. M. POCAR propose de remplacer "la veille de la clôture de la session" par "à la fin de la session" dans la dernière phrase du paragraphe 6. Il propose en outre de supprimer la deuxième partie de la deuxième phrase du paragraphe 7, après les mots "Etat partie considéré".

47. Les paragraphes 6 à 9, ainsi modifiés conformément à la proposition de M. Pocar, sont adoptés.

Paragraphe 10 à 12

48. M. POCAR estime qu'il devrait être indiqué, après la première phrase du paragraphe 11, que la procédure en question a déjà été appliquée.

49. Les paragraphes 10 à 12, ainsi modifiés conformément à ce qu'a proposé M. Pocar, sont adoptés.

Paragraphe 13 et 14

50. M. WENNERGREN estime inexact le libellé de la première phrase du paragraphe 14, car il ne s'agit pas dans ce paragraphe de l'application du Pacte dans les "anciens Etats parties au Pacte", mais dans les nouveaux Etats ayant appartenu à d'anciens Etats qui étaient parties au Pacte.

51. Mme HIGGINS propose de remplacer la première partie de la deuxième phrase du paragraphe 14 par le texte suivant : "Il a considéré que toutes les populations se trouvant à l'intérieur du territoire d'un nouvel Etat ayant appartenu à un ancien Etat qui était partie au Pacte continuaient d'avoir droit...".

52. M. WENNERGREN précise que ce changement devrait concerner aussi le titre de la section d).

53. Le titre de la section d) ainsi que les paragraphes 13 et 14, modifiés selon la proposition de Mme Higgins, sont adoptés.

Paragraphe 15

54. Mme HIGGINS souhaiterait que l'on ajoute, dans la phrase où sont énumérés les objectifs visés par les Observations générales, les mots "à éclairer la portée des dispositions du Pacte" après les mots "à proposer des améliorations à apporter à la procédure d'établissement des rapports".

55. M. POCAR propose d'ajouter, à la fin de la première phrase, les termes "ou signaler certaines questions découlant du Pacte". En outre, l'avant-dernière phrase du paragraphe, qui laisse entendre que les Observations générales seraient rédigées par le Groupe de travail, devrait être supprimée.

56. Le paragraphe 15, modifié conformément aux propositions de Mme Higgins et de M. Pocar, est adopté.

Paragraphes 16 à 20

57. Les paragraphes 16 à 20 sont adoptés.

Paragraphe 21

58. Le PRESIDENT fait observer qu'une erreur s'est glissée dans le titre de la section "g", dont fait partie le paragraphe 21, et qu'il faut remplacer "25" par "45".

59. M. POCAR suggère de mettre au pluriel les termes "de 'l'observation' correspondante", dans la dernière phrase du paragraphe, et d'ajouter "du Comité" après le dernier mot de la phrase.

60. M. LALLAH propose de remplacer, dans la première phrase du paragraphe, le mot "désormais" par les termes "pour le moment". Le mot "désormais" devrait également être supprimé dans la dernière phrase.

61. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) rappelle qu'au début de la présente session le Comité a décidé de modifier la présentation de la question des rapports des Etats parties qui n'ont pas été reçus, et de ne plus mentionner l'ordre du jour dans une annexe. M. Aguilar Urbina propose qu'il soit rendu compte de ces deux décisions dans le paragraphe 21.

62. Le paragraphe 21, modifié conformément aux propositions de MM. Pocar, Lallah et Aguilar Urbina, est adopté.

63. L'ensemble du chapitre III du projet de rapport annuel du Comité, sous sa forme modifiée, est adopté.

Chapitre IV (CCPR/C/51/CRP.1/Add.3)

64. Mme HIGGINS estime que la façon dont ce chapitre a été rédigé ne reflète pas très bien la décision du Comité concernant les retards dont souffre la présentation des rapports des Etats parties et l'absence de coopération de certains Etats. A son sens, le Comité doit impérativement donner effet à sa décision, afin d'inciter les Etats parties concernés à s'amender.

Ainsi, le chapitre IV pourrait être conservé, mais sa section A pourrait être intégrée dans un nouveau chapitre V, spécialement consacré à la question des Etats parties qui ont manqué gravement à leurs obligations au titre du Pacte et du Protocole facultatif. Il conviendrait également de placer dans ce nouveau chapitre V les parties pertinentes du chapitre VIII (Activités de suivi). Enfin, on pourrait jouer sur les procédés typographiques (grossetur des caractères, etc.) pour bien marquer la préoccupation du Comité.

65. M. MAVROMMATIS croit se souvenir que la décision à ce sujet a été prise au début de la présente session. Il vaudrait donc mieux se contenter de l'annoncer dans le présent rapport annuel, et n'apporter les modifications correspondantes que dans le prochain rapport annuel.

66. M. POCAR estime que rien ne s'oppose à ce que le Comité ajoute dès à présent à son rapport annuel un nouveau chapitre V, consacré à la question des Etats qui manquent gravement à leurs obligations. Il rappelle la teneur du paragraphe 9 du chapitre IV, qui constitue, en quelque sorte, une très bonne "introduction" à ce nouveau chapitre. Il propose, en ce qui concerne le paragraphe 9, de remplacer "dresser" par "faire ressortir" et de supprimer, dans la version anglaise, le mot "following". Enfin, il conviendrait d'ajouter une phrase mentionnant la teneur du nouveau chapitre V.

67. Le chapitre IV, modifié conformément aux propositions de Mme Higgins et de M. Pocar, est adopté.

Chapitre V (CCPR/C/51/CRP.1/Add.4)

68. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) propose d'ajouter à la fin du chapitre - qui conformément à la décision qui vient d'être prise deviendrait le chapitre VI - un paragraphe qui porterait sur la situation concernant l'examen du deuxième rapport périodique de la Jamahiriya arabe libyenne.

69. Le PRESIDENT propose de faire ressortir davantage les noms des Etats parties placés en en-têtes, afin que le lecteur puisse trouver plus aisément ceux qui l'intéressent. D'autre part, il conviendrait de remplacer, au paragraphe 83, "les 25 et 26 mars" par "les 24 et 25 mars".

70. Le chapitre V (devenu chapitre VI), modifié conformément aux propositions de M. Aguilar Urbina et du Président, est adopté.

Chapitre VI (CCPR/C/51/CRP.1/Add.6)

71. M. AGUILAR URBINA (Rapporteur) propose de supprimer le paragraphe 2 de ce chapitre (devenu chapitre VII) et d'ajouter deux nouveaux paragraphes (qui deviendraient les paragraphes 2 et 3, respectivement) qui se liraient comme suit :

"2. A sa cinquante et unième session, le Comité a noté qu'il avait été saisi d'un projet d'observations générales se rapportant à l'article 25 du Pacte, projet établi par son Groupe de travail.

3. Au cours de la même session, le Comité a noté qu'un groupe de travail à composition non limitée, réunissant les membres du Groupe de travail d'avant-session sur l'article 40 et d'autres membres du Comité qui souhaitaient exprimer leur opinion sur la question, a entrepris l'examen d'un projet d'observations générales concernant les questions liées aux réserves formulées au moment de la ratification du Pacte ou du Protocole facultatif ou de l'adhésion à ces instruments. Il a noté en outre que le Groupe de travail examinerait un projet révisé qui serait ensuite examiné par le Comité à sa cinquante-deuxième session."

72. Mme HIGGINS propose de modifier la dernière phrase du paragraphe 3 proposé par le rapporteur de la façon suivante : "du Protocole facultatif" deviendrait "des Protocoles facultatifs", et on ajouterait après le mot "instruments" les mots "ou les questions liées aux déclarations faites au titre de l'article 41 du Pacte".

73. Le chapitre VI (devenu chapitre VII) avec les nouveaux textes à insérer, et sous réserve des modifications proposées, est adopté.

La séance est levée à 18 heures.
